

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

PREAVIS No 02-2008

**concernant la création d'un centre de tri des déchets
provisoire au chemin du Chapon**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission:
le 5 février 2008 à 20h00

en l'ancienne salle du Conseil Communal
route des Deux-Villages 23

Sommaire

1.	Objet du préavis	3
2.	Historique	3
3.	Présentation du projet	4
	Elaboration du projet	4
	Situation	4
	Aménagements	4
	Machines	6
	Accès au site	6
	Exploitation	6
4.	Étude et rapport sur le projet	7
	Autorisations	7
	Présentation du projet aux propriétaires fonciers voisins	7
5.	Attribution des mandats	8
6.	Aspects financiers	8
	Location du terrain	8
	Investissements	8
	Charges d'exploitation	9
	Economies envisagées	9
7.	Conclusions du préavis	10

St-Légier-La Chiésaz, le 22 janvier 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 320'000.- pour l'aménagement d'un centre de tri des déchets provisoire, situé au Chemin du Chapon aux abords de la Zone Industrielle de la Veyre.

Ce centre sera fermé et doté d'un horaire d'ouverture durant lequel il sera sous la gestion et la surveillance d'un collaborateur du service communal de voirie.

2. Historique

La problématique de l'élimination des déchets constitue depuis de nombreuses années une préoccupation majeure à la fois de la Municipalité et du Conseil par l'intermédiaire de sa Commission de gestion qui relève ce point dans pratiquement chacun de ses rapports annuels.

La Municipalité s'est définie un plan d'action visant à traiter cette problématique par les mesures suivantes :

- ⇒ création d'un centre de tri des déchets en remplacement du site de déchets ouvert de Pangires
- ⇒ mise en place d'une surveillance du site permettant de guider les usagers afin qu'ils effectuent un tri adéquat des déchets
- ⇒ meilleure valorisation des déchets par un tri optimal
- ⇒ maintien du site de la Bergerie
- ⇒ création d'éco-points à proximité des habitants là où faire se peut
- ⇒ mise en place d'une politique d'information de la population visant à la sensibiliser, ceci en étroite collaboration avec les autres communes de la Riviera
- ⇒ introduction, à court terme, d'un règlement sur l'élimination des déchets qui respecte mieux le principe du pollueur-payeur et qui permette faire participer les entreprises au financement de cette tâche aujourd'hui entièrement financée par l'impôt
- ⇒ approche régionale au niveau de l'agglomération plutôt que strictement communale, même si elle induit des délais supplémentaires dans la concrétisation des mesures souhaitables et nécessaires

Le présent préavis a pour objet les trois premiers points.

La Municipalité est d'avis que la situation actuelle, favorisant l'apport de déchets de communes voisines, est intolérable. Deux projets de clôture à cet emplacement ont été abandonnés en raison de la configuration actuelle du site et des coûts importants générés à fonds perdus.

La solution provisoire au Chapon permettra de collecter des expériences et un savoir-faire précieux qui seront mis à profit dans la solution long terme à Bendes.

En effet, parallèlement à ce projet, la Municipalité remet sur le métier l'élaboration du Plan Partiel d'Affectation (PPA) de Bendes, pour lequel elle présentera très prochainement au Conseil un préavis pour l'attribution du mandat d'étude. Il faut s'attendre à un délai d'acceptation de ce PPA d'en tous cas 2 ans, suite de quoi le projet de mise en place sera élaboré. Il est donc raisonnable d'admettre que la réalisation d'un centre de tri à vocation intercommunale ne pourrait voir le jour que vers la fin de la présente, voire au début de la prochaine législature.

3. Présentation du projet

Elaboration du projet

Le présent projet a été élaboré par le chef du service de voirie, en collaboration avec le Bureau Technique.

Situation

Le plan de situation se trouve dans le dépliant des déchets 2008, celui du site est joint en annexe au présent préavis.

Cette parcelle no 1895 de 2'379 m², déjà grillagée, est aujourd'hui utilisée comme dépôt de d'une entreprise de génie civil. Cette affectation est non-conforme au plan des zones (zone villa). Le futur Plan Général d'Affectation (PGA) lui donnera une affectation compatible avec son utilisation.

Aménagements

Les aménagements sont, dans la mesure du possible, prévus de manière à pouvoir être réutilisés dans le futur site définitif.

L'accès au site est fermé par un grillage existant en dehors de l'horaire d'ouverture. Durant l'ouverture, l'accès est limité aux détenteurs d'une carte d'accès électronique délivrée par la commune et contrôlé par un lecteur de badge et une barrière.

Il est prévu d'installer (cf. plan annexé) :

- ⇒ 1 benne pour métaux (1)
- ⇒ 3 bennes compactantes pour, respectivement, les encombrants, le bois et le papier-carton (2 à 4)
- ⇒ 2 conteneurs à verre (5 et 6), permettant la séparation du verre couleur et du verre blanc,
- ⇒ 1 emplacement pour le dépôt de gazons et autres éléments compostables (8), réalisé avec des éléments en tôle amovibles
- ⇒ une place pour les branches (9)
- ⇒ une cabine bureau/vestiaire pour le surveillant (A)
- ⇒ un WC chimique (B)
- ⇒ une place pour le PET (C)
- ⇒ une place pour les déchets spéciaux ménagers (D)
- ⇒ une place couverte pour les appareils électriques, les habits, etc. (E)
- ⇒ une place couverte pour l'entreposage de sacs de composts (F) qui sont mis à disposition des usagers, expérience déjà pratiquée avec succès à Yverdon
- ⇒ et, finalement une petite benne pour les déchets de béton, porcelaine, etc.

Il est à relever que, contrairement au site de Pangires, les ordures ménagères (incinérables) ne devront pas être apportées au centre de tri.

En matière d'infrastructure, les travaux suivants sont prévus :

- ⇒ le sciage de certains murs de béton existants
- ⇒ la mise en place de 2 barrières, l'une à l'entrée munie d'un contrôle d'accès, l'autre à la sortie munie d'une boucle de contact
- ⇒ l'amenée de l'alimentation en eau et en électricité, ainsi que le téléphone
- ⇒ la mise en place d'une télésurveillance afin de surveiller le site même en dehors des heures d'ouverture

Toute la parcelle est munie d'un revêtement de goudron qui est maintenu en l'état, excepté les saignées nécessaires à la pose de conduite pour l'amenée des divers services.

Le préavis prévoit également un montant de CHF 15'000.- pour la remise en état du site de Pangires, y compris la suppression des 3 moloks actuels qui se situent à un endroit devenu dangereux depuis l'ouverture de la route de Chambeillon (vitesse, visibilité, accès).

Machines

Au vu de la surface restreinte de cette parcelle, le volume des déchets entreposé doit être maximisé. Ceci s'avère possible en tirant profit du dénivelé d'environ 5 mètres entre les parties supérieure et inférieure pour l'empilement des déchets triés.

Ceci nécessite toutefois l'acquisition des machines adéquates suivantes, dont des photos sont incluses en annexe :

- ⇒ Un chariot élévateur télescopique permettant autant l'empilement en hauteur, que la saisie des déchets verts à l'aide d'une pelle à griffes. La commune a reçu 2 offres équivalentes pour du matériel neuf à env. CHF 120'000 TTC et une offre pour un équipement d'occasion à CHF 70'000.- TTC. C'est cette dernière option qui a été retenue.
- ⇒ Un petit élévateur à palettes pour un montant estimé à CHF 10'000.- TTC

Accès au site

L'accès à ce site provisoire situé au chemin du Chapon peut se faire par 2 voies :

- ⇒ soit par la route de Chambeillon et la Zone Industrielle de La Veyre ;
- ⇒ soit par la route du Rio Gredon.

Outre le grillage dont le portail est fermé en dehors de l'horaire d'ouverture, l'entrée au site est contrôlée par une barrière munie d'un lecteur de badge. Les données sont synchronisées avec le système de contrôle des habitants. Il est prévu de délivrer une carte d'accès par ménage contre un dépôt de CHF 50.-, remboursable à sa restitution. Une seconde barrière avec simple boucle de contact est prévue à la sortie.

Exploitation

Il est prévu d'ouvrir le site aux habitants de St-Légier-La Chiésaz tous les après-midis des jours ouvrables, sauf le lundi, ainsi que le samedi toute la journée.

Les horaires sont donnés à titre indicatifs comme suit :

<i>Jours de la semaine</i>	<i>Eté</i>	<i>Hiver</i>
Dimanche et lundi	Fermé	Fermé
Mardi à vendredi	14h00 - 19h00	15h00 - 18h30
Samedi	10h00 - 18h00	10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Un collaborateur du service de voirie devra être présent non seulement pour la surveillance, mais également pour l'information et le conseil aux usagers. Les heures d'ouverture hebdomadaire représentent 28h en été et 19h en hiver, soit 0.66, respectivement 0.45 EPT. Les heures nécessaires aux vidanges bihebdomadaires, ainsi qu'aux rangements, relevés et contrôles quotidiens amènent les heures de travail nécessaires à 45h en été et 31h en hiver, si bien que la Municipalité prévoit l'engagement d'un collaborateur supplémentaire afin de compléter l'effectif du service de voirie. Cet engagement a déjà été approuvé par le Conseil fin 2007 dans le cadre du budget 2008.

La présence sera organisée en tournus de 2 à 3 personnes. L'expérience démontrera si un renfort ponctuel par 1 auxiliaire pourrait s'avérer nécessaire, notamment le samedi en cas d'affluence importante.

4. Étude et rapport sur le projet

Autorisations

La création d'un centre de tri provisoire à cet emplacement ne changeant pas de manière fondamentale l'affectation actuelle du terrain comme dépôt de chantier (cf. aussi 0), la Municipalité, sur préavis du Bureau Technique, a admis qu'une mise à l'enquête de ces installations, toutes amovibles, et ce pour une durée limitée n'est pas nécessaire.

Le Département de la sécurité et de l'environnement, par l'intermédiaire de son service des eaux, sols et assainissements (SESA), principal service concerné, a confirmé que l'autorisation spéciale conforme à l'art 22 de la loi cantonale sur la gestion des déchets pourra être octroyée sans mise à l'enquête, moyennant des aménagements d'évacuation des eaux de moindre importance, prévus dans le montant du préavis.

Présentation du projet aux propriétaires fonciers voisins

Le projet a fait l'objet d'une présentation aux trois propriétaires fonciers voisins en date du 18 janvier 2008. Le représentant de la ville de Vevey a malheureusement eu un empêchement de dernière minute.

Les deux propriétaires fonciers présents n'ont pas formulé d'objections à ce projet à la lumière des faits :

- ⇒ qu'il s'agit d'installations provisoires jusqu'à la réalisation du centre de tri à Bendes ;
- ⇒ que le projet de rond-point au droit de la sortie sur la route du Rio Gredon fait actuellement l'objet de discussions concrètes avec le service cantonal des routes, même que sa réalisation ne se fera pas avant 2009 ;
- ⇒ que le maintien d'un centre de tri à cet endroit n'est pas envisagé.

5. Attribution des mandats

Comme indiqué précédemment, le projet a été élaboré en interne sans expertise externe.

Les divers aménagements ont fait l'objet d'appels d'offres de gré à gré à l'exception de 2 postes qui ont fait l'objet d'un appel d'offres sur invitation, à savoir :

- ⇒ la livraison et l'installation de barrières avec le contrôle d'accès où 3 entreprises ont été invitées à soumettre leur offre ;
- ⇒ l'équipement électrique de la parcelle où 3 entreprises ont été invitées, mais seules 2 ont répondu dans le délai imparti.

6. Aspects financiers

Location du terrain

La parcelle retenue est propriété privée d'un entrepreneur qui s'est déclaré d'accord à la louer à la Commune pour un montant de CHF 11'500.-/an.

Investissements

Le coût des travaux s'élève à CHF 320'000.- TTC. Conformément au règlement d'application de la loi sur les déchets, cet investissement pourrait faire l'objet d'une subvention cantonale.

La sécurisation des accès par des barrières automatiques et l'intégration avec le contrôle des habitants représente une part importante des coûts présentés (CHF 76'000.- HT). Bien qu'indispensable, la Municipalité entend encore affiner ce volet du projet avant sa réalisation afin d'en réduire le coût, raison pour laquelle les divers et imprévus sont limités à 5%.

Bien que d'agissant d'une installation provisoire, environ 65% des investissements, soit CHF 215'000.-, pourront être récupérés dans le cadre de la future réalisation de Bendes.

La création du centre de tri des déchets provisoire du Chapon est prévue au plan des investissements 2008-2012 joint au projet de budget 2008 pour un montant de CHF 250'000.-.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les éléments suivants :

⇒ Loyer de la parcelle	CHF 11'500.-
⇒ Maintenance informatique	CHF 8'000.-
⇒ Consommation d'énergie et d'eau	CHF 7'200.-
⇒ Location et entretien des bennes	CHF 18'720.-
⇒ Charges salariales du surveillant	CHF 85'000.-
⇒ Amortissement sur 10 ans de la totalité des investissements et intérêts calculés au taux de 4%	CHF 36'300.-
⇒ Divers	CHF 5'080.-

Total des charges d'exploitation (cf. tableau annexé)	CHF 171'800.-

Le loyer de la parcelle et la force de travail supplémentaire au service de voirie sont d'ores et déjà prévus au budget 2008.

Economies envisagées

Bien que difficiles à chiffrer avec précision, les économies annuelles prévisibles peuvent être estimées de manière prudente comme suit :

⇒ Suppression/remplacement de la location de bennes à Pangires	CHF 5'000.-
⇒ Suppression de 4 ramassages d'objets encombrants	CHF 20'000.-
⇒ Réduction des quantités de déchets verts (charges 2007 : 151'000.-) ¹	CHF 45'000.-
⇒ Suppression de la surveillance des sites de déchets (entreprise privée)	CHF 33'000.-
⇒ Charge de nettoyage des sites de Pangires et de la Bergerie ² 7h par semaine x 52 x 60.-	CHF 21'800.-

Total des économies envisagées	CHF 124'800.-

La Municipalité précise que la création d'un centre de tri n'a pas pour vocation la rentabilité, mais bien plus la maîtrise de l'élimination des déchets et l'augmentation du taux de recyclage dans notre commune.

Le surplus de charges liées à ce centre de tri des déchets provisoire s'élève ainsi à CHF 47'000.- par an.

¹ Interdiction absolue d'accès aux professionnels (décision municipale, décembre 2007)

² Le nettoyage du site de la Bergerie est compris dans la prévision des effectifs nécessaires au chapitre « Exploitation ».

7. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires
- ⇒ d'octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 320'000.-
- ⇒ de financer cette dépense par la trésorerie courante
- ⇒ d'autoriser la Municipalité à encaisser une éventuelle subvention de l'Etat
- ⇒ d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

J. de Gautard

J. Steiner

Annexes : - Plan du site
- Tableau des coûts d'investissements et d'exploitation
- Photos des machines prévues

Municipal délégué : M. Dominique Epp



Commune de Saint-Légier-La Chiésaz

Route des Deux-Villages 23

CADASTRE 1:250

BUREAU TECHNIQUE

Tél. : 021/943 01 25 Fax : 021/943 01 38

E-mail bt@st-legier.ch Web : www.st-legier.ch

Date : 15.05.2007,

cadastre de ce plan n'a pas de valeur officielle.

Etabli sur la base du plan cadastral

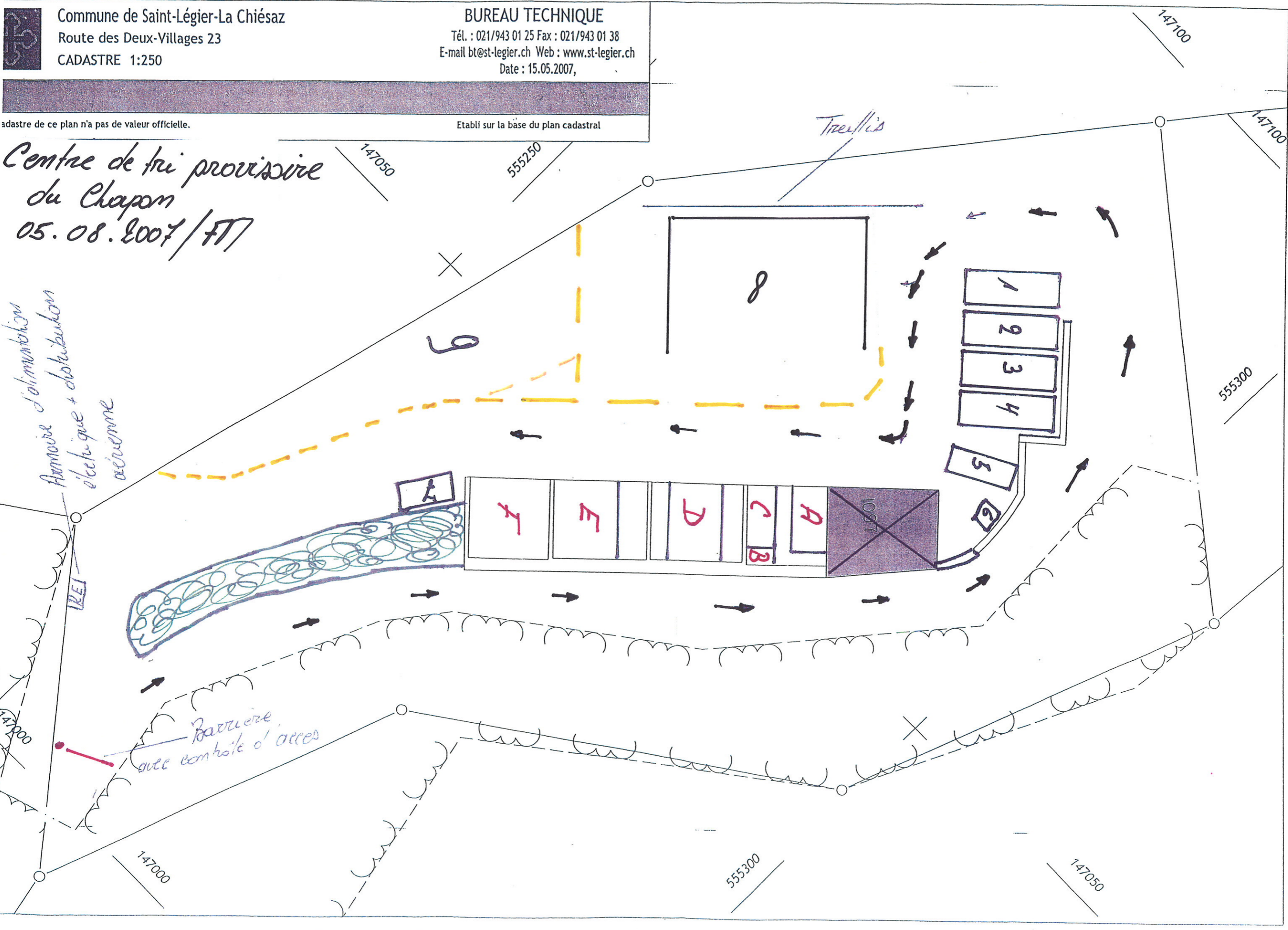
Centre de tri provisoire
du Chapon
05.08.2007/FT

Armoire d'alimentation
électrique + distribution
aérienne

REI

Barrière
avec contrôle d'accès

Trellis



Repère	Type de benne
1	Multilift pour métaux
2	Multilift compactante pour encombrants
3	Multilift compactante pour bois seul
4	Multilift compactante pour papier-carton
5	Multibenne verre de couleur (vert et brun)
6	Conteneur spécial pour verre blanc
7	Multilift pour petits déchets de béton, porcelaine etc.
8	Enclos pour déchets verts méthanisables
9	Place pour le stockage des branches
A	Bureau - vestiaire du surveillant
B	WC chimiques
C	Place couverte pour le PET, Nespresso etc.
D	Place couverte pour les déchets spéciaux ménagers
E	Place couverte pour les appareils électriques - habits etc.
F	Place couverte pour compost mis à la disposition des usagers en petites quantités (2 X 10l. par passage) comme à Yverdon

1097 Bâtiment en dur vétuste et inutilisable

Centre de tri du Chapon

Nombre	Descriptif	Coût unitaire			Coût résultant			Taux de récupérabilité de l'investissement
		Installation	Investissement	Exploitation mensuelle	Installation	Investissement	Exploitation annuelle	
2	Barrière électrique	-	7'133.00	-	-	14'266.00	-	100%
1	Contrôle d'accès à l'entrée avec centrale	2'000.00	3'278.00	-	2'000.00	3'278.00	-	100%
1	PC et logiciel de gestion	1'000.00	11'576.00	100.00	1'000.00	11'576.00	1'200.00	100%
3'000	Badges d'accès + codification	-	8.60	-	-	25'800.00	-	100%
1	Transfert et synchronisation des données du contrôle des habitants	-	9'000.00	500.00	-	9'000.00	6'000.00	100%
1	Logiciel de gestion des cartes, intégration avec le contrôle des habitants, statistiques	1'600.00	7'700.00	56.25	1'600.00	7'700.00	675.00	100%
1	Télésurveillance avec 3 caméras	400.00	7'380.00	-	400.00	7'380.00	-	100%
1	Installations électriques + racc tel + ADSL		25'701.50	516.67	-	25'701.50	6'200.00	40%
1	Déménagement du matériel	20'000.00			20'000.00			0%
1	Conteneur bureau	600.00	8'000.00		600.00	8'000.00		100%
1	Boudin de goudron et sciages de béton	3'000.00			3'000.00			0%
1	Élévateur télescopique d'occasion		65'055.76			65'055.76		100%
1	Élévateur à palettes		10'000.00			10'000.00		100%
1	Matériel en tôle, amovible pour dépôt compostables		22'100.00			22'100.00		100%
1	Panneaux d'information, indicateurs		4'000.00			4'000.00		50%
0	WC chimique loué			136.67				0%
1	WC chimique achat		3'250.00	20.00		3'250.00	240.00	100%
1	Fourniture d'électricité (raccordement)	8'155.00			8'155.00			0%
1	Eau d'exploitation	2'000.00		83.33	2'000.00		1'000.00	0%
1	Benne pour gravats, location			270.00			3'240.00	0%
0	Benne pour gravats, achat		4'000.00	150.00				100%
3	Benne compactante louée			350.00			12'600.00	0%
3	Benne compactante louée, entretien			80.00			2'880.00	0%
0	Benne compactante achat	500.00	29'500.00	80.00				100%
1	Carburant machines			120.00			1'440.00	0%
1	Remise en état Pangires		15'000.00			15'000.00		0%
	Totaux HT				38'755.00	232'107.26	35'475.00	199'686.36
	Reportis					38'755.00		
	Sous-totaux					270'862.26	35'475.00	199'686.36
	Divers et imprévus				5%	13'543.11	1'773.75	
	TVA				7.60%	21'614.81	2'830.91	15'176.16
	<i>Frais non soumis à la TVA:</i>							
1	Location du terrain			958.33			11'500.00	0%
1	Surveillant yc charges			7'000.00			84'000.00	0%
1	Élimination des eaux de surface, grilles, puit, etc	8'000.00			8'000.00			0%
40	heures de travail du personnel de voirie pour la mise en place	60.00			2'400.00			0%
1	Amortissement sur 10 ans et intérêts à 4%			SFr. 3'025.26	3'025.26		36'303.14	0%
	Totaux TTC					13'425.26	171'882.79	214'862.53
								67%

